

DIXIÈME FASCICULE



# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

ARTISTIQUES  
LITTÉRAIRES ET  
SCIENTIFIQUES  
DU FINISTÈRE



DIXIÈME ANNÉE

1937



MORLAIX

Imprimerie Nouvelle (soc. coop.), 18, rue de Paris  
1937

Publication périodique

**PHARMACIE -- DROGUERIE**

Fournitures Générales pour la Photographie

**F. BARBIER**

Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe de la Faculté de Paris

2, Rue d'Aiguillon, 2

**MORLAIX**

Reg. du Commerce  
Morlaix 167

C.C. Ch. Postaux  
Rennes 4529

**OPTIQUE MÉDICALE**

Lunettes et Pince-Nez en tous Genres

Exécution rapide des Ordonnances de MM. les Oculistes

Médicaments frais et Produits de 1<sup>er</sup> Choix

DIXIÈME FASCICULE



**BULLETIN**

DE LA

**SOCIÉTÉ D'ÉTUDES**

ARTISTIQUES  
LITTÉRAIRES ET  
SCIENTIFIQUES  
DU FINISTÈRE



DIXIÈME ANNÉE

1937



MORLAIX

Imprimerie Nouvelle (soc. coop.), 18, rue de Paris  
1937

**Société d'Etudes  
Artistiques, Littéraires et Scientifiques  
du Finistère**

(Morlaix)

---

**BUREAU POUR L'ANNÉE 1938**

---

*Président* : M. Jean MARZIN, Receveur de l'Hospice ;  
*Vice-Président* : M. Fr. GOURVIL, Journaliste ;  
*Secrétaires* : M. J. LE MARCHANT DE TRIGON, Représentant ;  
M. DUPÉRON, Professeur au Collège ;  
*Archiviste* : M. Ch. LÉDAN, Professeur honoraire ;  
*Trésorier* : M. GRALL, Instituteur ;  
*Membres* : MM. BARBIER, Pharmacien ;  
L. HEUZÉ, Architecte ;  
SAULNIER, Inspecteur Primaire ;  
KAMP, Agent d'Assurances ;  
QUERNÉ, Commis Principal de la Marine ;  
A. LE BARS, commerçant.

---

**BUREAUX DES SECTIONS**

**Beaux-Arts**

*Secrétaire* : M. LE MARCHANT DE TRIGON ;  
*Membres* : MM. TOURTE et HEUZÉ.

**Musique**

*Secrétaire* : M. C. KERHOAS ;  
*Membres* : MM. L. AUDUC et SERRURIER.

**Archéologie, Littérature**

*Secrétaire* : M. F. GOURVIL ;  
*Membres* : MM. MARZIN et DUPÉRON.

Sciences, Philosophie

Secrétaire : M. BARBIER ;  
Membre : Mme SCHLEMMER.

NOUVEAUX MEMBRES ADHÉRENTS

Mlle BERDELLOU, 23, rue du Mur ;  
M. BOTHUAN, Directeur, Ecole du Calvaire ;  
Mme BOTHUAN, Institutrice honoraire, Ecole du Calvaire ;  
Mlle CHAURIS, Institutrice, Ecole St-Melaine ;  
Mme CONAN, Employée des Chemins de Fer, rue des Vignes ;  
M. Hervé COSQUER, Comptable, 24, rue Gambetta ;  
Mlle GUILLOU, Directrice honoraire, au Bassin, Saint-Martin-des-Champs ;  
Mmes KÉRAVEC, Institutrice, Ecole St-Melaine ;  
LAGADEC, 14, rue de Paris ;  
LARVOR, 60, rue Ange-de-Guernisac ;  
LEMOINE, à Kerlizon, Carantec ;  
Mlle LOISEL, Institutrice, 50, rue Gambetta ;  
M. Auguste LE MOAL, 5, rue des Brebis ;  
M. LE REUN, 13, place des Jacobins, Agent d'Assurances  
Docteur STÉPHAN, rue du Cap, Roscoff.

DÉPART

La Société déplore le départ de M. Ithurriague, son vice-président, qui a été nommé professeur de Première au Lycée de Bayonne.

L'Activité de la Société d'Etudes en 1937

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Président, M. J. Marzin, ouvre la séance et adresse un souvenir ému aux membres de la Société disparus au cours de l'année 1936 : M. H. de Lauzanne, président d'honneur et doyen de la Société d'Etudes ; MM. F. Bourgot, maire de Morlaix, ancien député ; E. Le Marchant de Trigou, H. Lucas et Tirot.

Puis il donne la parole au Secrétaire, M. Le Marchant de Trigou, qui donne lecture du rapport moral, et au Trésorier, M. Graill, qui expose avec clarté aux membres présents la situation financière très satisfaisante de la Société.

On procède ensuite au renouvellement du Bureau.

Sont élus : MM. Kamp, agent d'assurances ; Querné, commis principal de la Marine, secrétaire du Cercle Philatélique de la Société d'Etudes ; et Le Bars, commerçant, dont on connaît le talent de dessinateur, la compétence en matière d'archéologie et le très brillant passé sportif.

Le choix de l'Assemblée Générale a été particulièrement heureux, et l'on peut compter sur le dévouement des nouveaux élus.

CONFÉRENCES, CONCERTS, EXCURSIONS

27 Janvier 1937

« PEER GYNT »

PAR M. P. PROUST

C'est devant une salle où se pressent plus de trois cents personnes que M. P. Proust évoque l'admirable légende norvégienne du grand dramaturge Ibsen.

M. Proust, qui est aussi un acteur consommé, déclame les plus émouvants passages de l'œuvre et l'on croit assister aux lamentations d'Ingrid, la délaissée, à la mort d'Aase que son fils conduit tout doucement à la féerie de l'au-delà, au séjour de Peer, en Egypte, où Anitra rythme pour lui sa danse barbare et enfin à son retour au pays des fjords où, près de sa petite maison de bois, non loin des grands champs de neige, l'attend en chantant sa douce mélodie la fiancée toujours fidèle et confiante, Solveg, qui a maintenant des cheveux blancs !..

Un accompagnement musical souligna la causerie de M. Proust, permettant ainsi de savourer l'exquise partition de Grieg..

25 Février

« **LYAUTEY** »

PAR M. JOSÉ GERMAIN

Présenté par M. Ithuriague, M. José Germain, romancier de grand talent, ancien président des Ecrivains Combattants, charma son auditoire pendant plus d'une heure en lui contant la vie prodigieuse du Maréchal Lyautey et les aventures fantastiques de Mézergues, l'aviateur, et de Bournazel, le « cavalier rouge ». Il y a quelque chose qui tient du merveilleux dans ces existences de héros d'Afrique et l'école du continent noir a suscité d'étonnantes figures : bâtisseurs d'empires, fondateurs de villes et de ports, défricheurs de territoires, conquérants, civilisateurs, gouverneurs, missionnaires, explorateurs...

M. José Germain est un des plus remarquables conférenciers français de l'heure présente, et les applaudissements enthousiastes d'un public d'élite lui prouvèrent l'intérêt très vif qu'il avait suscité. Le vice-président de la Société d'Etudes sut trouver des termes éloquents pour le féliciter et le remercier au nom de tous.

18 Novembre

« **MONSIEUR JUGÉ PAR MADAME** »

PAR M. CHARLES OULMONT

Il est presque impossible d'analyser la conférence de M. Charles Oulmont. Tei un feu d'artifice, l'esprit étincelle constamment et les plus piquantes observations, les mots les plus heureux fusent, déclanchant le rire et les applaudissements. M. Oulmont qui est, comme on le sait, conservateur-adjoint du Musée de Saint-Cloud, et lauréat de l'Institut, est un véritable « gentilhomme » de Lettres, selon le mot de Maurice Barrès, et son verbe est imprégné d'une élégance très « dix-huitième ».

Nous entendons tour à tour des réflexions amusantes de la Comtesse de Noailles, de Mme Colette, de Marcelle Tinayre, de Colette Yser sur les hommes et aussi quelques bons mots du grand humoriste Tristan Bernard. Et c'est après de très longs applaudissements que M. Fr. Gourvil prend la parole à son tour pour remercier l'orateur qui dédicaca ensuite de nombreux volumes.

1<sup>er</sup> Décembre

« **LA POÉSIE CONTEMPORAINE** »

PAR M. MAXIME NEMO

Les conférences de M. Nemo attirent toujours un public très nombreux et en majorité féminin. Son éloquence très fine, alliée à une vive sensibilité, exerce un véritable charme.

Il définit ce soir-là ce qu'est la poésie contemporaine, venant après l'émotion un peu livresque et théâtrale du romantisme, et il en analysa les caractères profonds. Puis, il déclama les pages les plus belles de Beaudelaire, de Rimbaud (Le Bateau ivre), de Mallarmé et de Valéry (Le Cimetière marin), mit en valeur la magie des mots et leur résonance secrète, et conclut à l'influence de Bergson.

Il fut très longuement applaudi.

21 Décembre

« **L'HISTOIRE DE PARIS PAR LA CHANSON** »

PAR MESDAMES JANE SEMPÉ ET MARGUERITE GRÉPON

Ce fut une rapide et chatoyante promenade à travers l'Histoire de Paris que nous fit faire Mme Marguerite Grépon, romancière de talent et psychologue de valeur.

Accompagnée au piano par M. L. Auduc, dont le précieux concours est toujours assuré à la Société d'Etudes qui tient à lui témoigner ici sa vive gratitude, Mme Jane Sempé illustra avec art cette causerie de plus de vingt chansons populaires judicieusement choisies, s'échelonnant du XII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles, parmi lesquelles on applaudit particulièrement : « Le Chevalier du Guet », « L'Al-leluia des Barricades », « La Gamelle patriotique », « Le sans-gêne en 1796 », « Autour de la Tour Saint-Jacques », etc...

13 Juin

**VISITE DU MUSÉE**

La Société d'Etudes organisa, le dimanche 13 juin, une visite collective du Musée de Morlaix, à laquelle participèrent près de 40 personnes, parmi lesquelles M. Marzin, président. M. Le Marchant de Trigou, assisté de M. L. Tourte, fit un rapide historique du Musée, fondé par M. A. de Guernisac et l'ancienne Société d'Etudes Scientifiques. Puis, il guida l'assistance à travers les salles consacrées à la peinture, s'attachant, par des comparaisons et des

définitions précises, à faire sentir les différentes techniques et les caractéristiques des écoles italienne, française, flamande et des peintres modernes, et signalant au passage la présence du génie dans certaines œuvres.

---

### NOS EXCURSIONS

Deux excursions ont été organisées par la Société d'Etudes au cours du printemps 1937.

La première, qui avait pour objectif principal la pointe du Raz, eut lieu le dimanche 23 mai. Elle ne groupa pas moins de 80 personnes de toutes les classes de la Société, qui goûtèrent les explications que leur donnèrent aux arrêts prévus MM. Gourvil et Le Bars. C'est ainsi que les participants, favorisés par un temps idéal, visitèrent tour à tour Pleyben et son magnifique ensemble Renaissance, Locronan, Douarnenez, la chapelle de Comfort, Pont-Croix, Audierne, et déjeunèrent à l'Hôtel de la Pointe du Raz, avant de faire, sous la conduite de guides locaux, le tour classique du sauvagement promontoire qui marque la fin du continent européen.

Au retour, chacun put admirer le splendide paysage de l'estuaire de l'Aulne, franchi sur le pont suspendu de Térénez, et visiter rapidement l'église de Rumengol, dont c'était le pardon ce jour-là.

La forêt du Cranou, le plateau du Ménez-Meur et l'église de Sizun furent les derniers points d'arrêt de cette randonnée finistérienne qui marquera dans les souvenirs des habitués de nos manifestations.

La seconde sortie conduisit les amateurs jusqu'à Josselin, dans le Morbihan gallo, et permit de visiter dans les meilleures conditions de confort la vallée du Blavet, les ruines de l'abbaye de Bon-Repos, Pontivy, la fastueuse demeure des ducs de Rohan et la basilique de N.-D. du Roncier à Josselin.

Le retour s'effectua par le barrage de Guerlédan, les gorges de Poulancré, Saint-Mayeux, Corlay, la vallée du Trieux et Belle-Isle-en-Terre.

Le succès de cette sortie, qui eut lieu en juin, fut égal à celui de la première.

---

### VOYAGES COLLECTIFS

La Société d'Etudes a prêté son concours à la « Caravane Universitaire » pour l'organisation de voyages collectifs à l'étranger. Une dizaine de membres ont ainsi participé à un voyage en Italie et, au cours de l'été dernier, une excursion a eu lieu à Londres.

### CERCLE PHILATÉLIQUE MORLAISIEN

Au cours de l'année 1937, le nombre des adhérents du Cercle Philatélique est passé de 30 à 55, et 120 carnets contenant près de 30.000 timbres ont été mis en circulation entre le mois d'octobre et le mois de décembre.

Une filiale a été créée à Quimper. Pour tous ces résultats, auxquels il faut ajouter les réunions fréquentes, nous félicitons M. Périn, l'actif président, M. Poitel, à qui incombe la responsabilité des échanges, et M. Querné, le secrétaire très compétent.

---

### BIBLIOTHÈQUE CIRCULANTE

Devant l'affluence chaque année plus grande des participants, deux circulations ont été établies pour cet hiver, groupant au total 26 familles.

---

## Les origines de la Chambre Littéraire de Morlaix

(anciennement «Chambre de Littérature et de Politique»)

Les Chambres littéraires sont une institution très répandue au XVIII<sup>e</sup> siècle. La plus ancienne, en Bretagne, est probablement, la Chambre de Lecture de la Fosse, à Nantes, fondée en 1759, et dont les statuts serviront de modèle à plusieurs autres. La Chambre littéraire du Tiers, à Rennes, est fondée en 1774. Celle de Morlaix vit le jour en 1775.

Le principe en est excellent : mettre, dans un local, à la disposition d'un certain nombre de lecteurs éclairés, un ensemble de journaux et de publications, ainsi qu'une bibliothèque formée d'ouvrages choisis, rien de plus utile à l'époque si l'on tient compte des conditions d'existence de la presse. Le tirage des journaux était très limité, et les abonnés peu nombreux. L'accès d'une Chambre littéraire devenait une aubaine pour ces publications. C'est de là que proviendra, pour une part, la puissance de la nouvelle institution. Elle augmente ou restreint les abonnements suivant ses convenances ou plus simplement ses possibilités. De la sorte, elle propage ou arrête la circulation de certaines idées dans le pays. A Morlaix, ces mesures seront prises plusieurs fois.

Mais on ne manie pas impunément les idées : en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, plus qu'à aucun autre moment. La vieille société française éprouvait un impérieux besoin de réformes. Notre bourgeoisie morlaisienne, enrichie par le négoce et l'armement, s'y emploie plus que toute autre, avec les moyens que lui donne sa situation prépondérante à l'Ouest de la province. La doctrine nouvelle de progrès social, élaborée dans les discussions de la Chambre de Littérature et de Politique et propagée dans les Chambres sœurs des environs, contribue à orienter l'opinion publique. Ce rôle devient plus visible aux approches de la Révolution, lorsqu'au mois de juin 1788, se constitue, en Bretagne, une Fédération des Comités de correspondance particulière, dont l'activité est maintenant connue grâce à la relation du comte de la Fruglaye, le gendre du grand La Chalotais, parlementaire décidé, châtelain de Keranroux, à la porte de Morlaix.

On a observé, en effet, que lorsque les consignes transmises par les Chambres ne parvenaient pas dans une localité, aucun mouvement ne se produisait. Par contre, la population était alertée lorsque la machine fonctionnait. On le constatera particulièrement lors des événements qui se produisirent à Rennes et dans la province, les années 1788 et 1789, et plus tard, jusque 1791, moment du déclin de l'influence des Chambres littéraires, qui furent remplacées par des clubs plus ardents, ailes marchantes de la Révolution jacobine.

Ce n'est point ici le lieu, dans cette trop courte esquisse, de décrire ces idées. Tout le courant philosophique du XVIII<sup>e</sup> siècle est suffisamment connu. Qu'il nous soit permis cependant d'attirer l'attention sur ceux qui le canalisèrent, avec les sociétés de pensée, ainsi qu'on a dénommé les Chambres littéraires, sur ceux qui furent en réalité les maîtres du jeu et qui en firent la machine explosive qui hâta la fin de l'Ancien Régime. Les loges maçonniques, à côté et dans les Chambres littéraires, furent le laboratoire intellectuel où s'élabora la doctrine nouvelle empreinte d'un mysticisme cosmique, pleine de foi dans la raison, les sciences, le progrès et les forces sociales.

En 1789, plus de 600 loges régulièrement constituées fonctionnaient en France. Morlaix, pour sa part, en possédait quatre :

- La Fidèle Union, fondée en 1776 ;
- La Noble Amitié, fondée en 1776 ;
- L'Ecole des Mœurs, fondée en 1784 ;
- La Parfaite Egalité, fondée en 1789,

où nous retrouvons plusieurs adhérents de la Chambre littéraire.

Mais il ne faut pas du tout donner à ces loges maçonniques, le sens péjoratif acquis depuis, grâce à nos dissensions politiques. A la fin de l'Ancien Régime, les plus grands seigneurs de France, à la suite du duc d'Orléans, sont vénérables des loges. Le clergé lui-même dirige 27 loges. Joseph de Maistre, on le sait, fut franc-maçon.

Après ce préambule qui ne vise qu'à replacer notre Chambre littéraire dans le climat de son époque, notons que notre vieille cité commerçante ne manquait pas, auparavant, de lieux de réunion où les esprits s'affinaient en de courtoises discussions.

Si l'on en croit Francis Gouin, qui publia, il y a juste cent ans, des « Recherches sur la Ville et Communauté de Morlaix », où il fait état de traditions orales qu'il tenait de son père :

« Grâce à ses nombreux couvents, la ville possédait des bibliothèques précieuses, où, depuis la Régence, arrivaient le *Journal des Savants*, le *Mercure Galant*, toutes les œuvres philosophiques et littéraires du temps, où chacun venait deviser avec les moines, dissertar dogmatiquement sur les jansénistes, la bulle *Ugenitus*, et, plus tard, sur le Contrat Social. »

Ces refuges de la libre discussion devaient paraître, à la longue, insuffisants. La fermentation des esprits était grande dans nos petites villes, à la veille de la Révolution, particulièrement à Morlaix, qui vit la tenue des Etats de Bretagne, en 1772, dans son église des Jacobins. Ce fut l'occasion de durs dissentiments entre les corps privilégiés de la Noblesse et du Clergé, et ceux de la bourgeoisie opulente de Morlaix, irritée par l'arrogance des « épées de fer », ainsi qu'on désignait la petite noblesse rurale.

Pour y mettre un terme, l'idée de créer un terrain neutre, où tout le monde pouvait se rencontrer, sans déchoir, germa dans quelques esprits. Et c'est ainsi qu'à l'exemple de bien d'autres villes, Morlaix eut sa « Chambre littéraire ».

### La fondation

Macé de Richebourg, négociant et maire, représentant le Tiers-Etat, le marquis de Coëtlosquet, habitant le Porsmeur (dont les fils devaient périr à Quiberon) représentant la Noblesse, l'abbé de Pennamprat, archidiacre et grand vicaire, représentant l'Eglise, ainsi que les recteurs des trois paroisses, en prirent l'initiative, dans le courant de l'année 1778.

Lorsque les fondateurs se virent assurés d'un nombre assez considérable de souscripteurs — 88 environ — ils en firent imprimer la liste, dont un exemplaire fut envoyé à chacun des adhérents avec prière « de se trouver le jeudi 3 décembre 1778, à dix heures du matin, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville ».

Le projet de règlement adopté, douze commissaires, choisis dans tous les ordres et états, furent nommés pour en surveiller l'application et « régler entre eux ce qu'il croiront le plus convenable pour le bon ordre, l'économie et le bien de la société ». (Article 10.)

Ces premiers commissaires furent :

Dans l'Eglise : l'abbé de Pennamprat (49 voix) ; l'abbé Expilly recteur de St-Martin (26 voix) ;

Dans la Noblesse : le marquis de Coëtlosquet (47 voix) ; le chevalier de St-Gilles (35 voix) ; de Kerosven (23 voix) ; le vicomte de Dresnay (21 voix) ;

Dans la Judicature : Le Dissez, avocat (30 voix) ; Onfray de la Painnière, bailli (26 voix) ;

Dans le Tiers (commerce et finances) : Hamelin (28 voix) ; Bouestard de la Touche, médecin (21 voix) ; Beaumont (17 voix).

M. Beaumont fut nommé trésorier, et l'abbé de Pennamprat, l'abbé Expilly, Macé de Richebourg et Bouestard de la Touche, secrétaires.

M. de Richebourg fut prié, en sa qualité de maire, de soumettre cette première délibération à l'approbation des autorités compétentes, savoir : le marquis d'Aubeterre, commandant en Bretagne ; Caze de la Bove, intendant ; Raoul de Caradeuc, procureur général, et de solliciter l'autorisation d'établir, à Morlaix, une société littéraire sous la dénomination de : *Chambre de Littérature et de Politique*.

La municipalité, par délibération du 18 décembre 1778, accorda immédiatement à la nouvelle Chambre littéraire, pour ses réunions, deux salles dans l'Hôtel de Ville, qui formaient l'appartement occupé par la duchesse Fitz James pendant la tenue des Etats de Bretagne à Morlaix, en 1772. Une des salles était particulièrement consacrée aux réunions de politique.

L'approbation royale ne tarda pas. Le 31 décembre 1778, Amelot, Secrétaire d'Etat, s'exprimait ainsi : « S.M. a bien voulu donner son approbation à cette association...S.M. ne s'est portée à permettre ce nouvel établissement qu'autant qu'il pourra contribuer à entretenir l'union entre les habitants, à répandre des connaissances utiles et à former les bonnes mœurs... »

Le procureur général, Raoul de Caradeuc, avait répondu au maire dans ces termes : « Je ne doute point que le Ministre n'autorise votre société littéraire dont l'établissement ne peut être que très utile aux progrès des sciences. Vous me trouverez toujours disposé à la favoriser de tout mon crédit. »

L'inauguration officielle de la Chambre de Littérature et de Politique eut lieu le dimanche 10 janvier 1779, à 8 heures du matin, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Les gazettes et journaux mis à la disposition des premiers sociétaires furent : *La Gazette de France*, *Le Journal de Paris*, *Le*



*Mercur de France, Le Journal du Commerce, La Gazette de Leyde, Le Courrier de l'Europe, Le Courrier d'Avignon, Les Affiches de Nantes, etc...*

M. de Coëtlosquet fit don de l'Histoire de Bretagne, en 5 volumes. L'abbé de Pennamprat, du Dictionnaire de Moreri, en 10 volumes. L'abbé Expilly, de l'Institution Oratoire, de Quintillien. M. Macé de Richebourg, des œuvres de Plutarque.

L'assemblée générale du 15 suivant admit le comte de Guichen, qui devait finir ses jours, quelques années plus tard, en 1790, à Morlaix, dans sa maison des Lances. En raison de ses qualités de Commandant de la Marine, à Brest, et de l'armée navale de l'Amérique, il fut d'office compris au nombre des commissaires pour l'exercice 1780. Le chevalier de Cadeville le représentait à la Chambre.

Au début de cette année 1780, la Chambre littéraire comptait 112 abonnés. Les recettes étaient de 3.700 livres. On supprima cependant l'abonnement aux publications : *La Gazette des Deux Provinces, Le Courrier d'Avignon, Le Journal du Commerce, Les Affiches de Nantes.*

### Affaire de l'Encyclopédie

Vint l'affaire de l'Encyclopédie qui suscita une grosse émotion.

Le 20 juillet 1780, les 33 volumes de l'Encyclopédie furent installés dans la bibliothèque, à la satisfaction de tous, sembla-t-il. Mais, à l'assemblée de décembre, la Chambre fut avisée qu'une dénonciation avait été envoyée à Rennes, et de là à Versailles, à propos de cet achat. Une lettre adressée immédiatement au Ministre-Secrétaire d'Etat, demandant s'il fallait conserver ou rejeter l'acquisition, est signée des commissaires Boudin de Tromelin, prévôt du Mur, vicaire général, Le Roux, chanoine du Mur, de Pennel, de Kersauson-Vieux-Châtel, de la Masse Chrétien, Drillet de Lanigou, Le Dal de Quéréon, etc.

Sans se prononcer sur le fond du débat, le Ministre répondit, le 7 février 1781, que, « pour cet achat, l'on s'est écarté de l'article 10 du règlement qui prescrit de s'en rapporter, pour les acquisitions, à l'avis des commissaires, et non à la pluralité des voix ». Il fallait donc se défaire de tous les livres qui n'auront pas été achetés dans ces conditions.

Les commissaires prirent, le 19 février suivant, une délibération dans laquelle ils expliquèrent que tout est approuvé dans la bibliothèque par les pères de famille, et qu'au surplus, l'édition de l'Encyclopédie acquise par la Chambre sort des ateliers de Le Breton, imprimeur ordinaire du Roi, avec approbation et privilège de Sa Majesté, et que cet ouvrage se trouve dans toutes les Chambres littéraires de la province.

Cette délibération passait sous silence le fait que l'Encyclopédie avait été suspendue par arrêt du Conseil le 7 février 1752, et condamnée par l'Assemblée du Clergé en août 1765, ce que les commissaires ne pouvaient ignorer. En réalité, l'Encyclopédie reflétait trop bien les doctrines dont s'inspiraient les dirigeants de la Chambre. A la séance du Bureau du 13 juillet 1780, les commissaires présents étaient au nombre de 19, dont 2 ecclésiastiques. 7 votèrent pour, et 3 contre. On aurait pu s'en tenir là. L'article 10 n'exigeait, en aucun cas, l'unanimité des suffrages : il y était dit que les commissaires, *seuls*, devaient choisir les livres, les gazettes et les journaux qu'ils jugeraient les plus convenables. Mais l'un des ecclésiastiques opposants ayant demandé que l'on consultât tous les abonnés, par la voie du scrutin, on eut la faiblesse de déférer à son sentiment. La décision définitive fut alors prise à l'assemblée générale du 20 juillet 1780. A une grande majorité, on prit la résolution d'acheter l'Encyclopédie. Les deux ecclésiastiques et le laïc qui avait voté comme eux protestèrent en sortant immédiatement de la salle, sans vouloir signer la délibération.

La réponse du Ministre Amelot, à la lettre des commissaires du 19 février 1781, vint le 14 avril suivant, définitive et sans appel. Il ordonnait de retirer incessamment le Dictionnaire Encyclopédique de la Chambre de lecture, et prescrivait qu'à l'avenir, les commissaires, pour l'acquisition des livres, devaient être pris en égal nombre dans les trois ordres dont l'association est composée.

C'est ainsi que, le jour suivant, l'Encyclopédie fut retirée de la bibliothèque de la Chambre et déposée chez M. Bougeant de Lavilleauclerc, secrétaire-trésorier.

On chercha à combler le vide produit par la disparition de ce gros et important ouvrage en achetant, l'année suivante, une autre Encyclopédie méthodique que l'on paya 1.200 livres, les œuvres de Buffon, payées 800 livres, l'Histoire de Bretagne par dom Morice, le Dictionnaire de Furetière, et l'Histoire Universelle, de Bossuet.

Toutes ces dépenses étaient lourdes à supporter pour le budget de la Chambre. Aussi, les commissaires cherchèrent à vendre, pour 600 livres, au lieu de 800, prix coûtant, les 33 volumes de l'Encyclopédie condamnée. Il ne se présenta pas d'acheteur. Les circonstances n'étaient pas propices. Une loterie resta également sans effet.

L'Encyclopédie attendra les événements de 1789 pour réintégrer la bibliothèque de la Chambre.

### Polémiques et discussions

Les années qui suivirent furent une période où les passions politiques s'exacerbèrent. La bonne harmonie qui existait à la Chambre allait s'en ressentir.

Le 10 mai 1788, le comte de Thiard, commandant en chef de la province de Bretagne, avait transmis au Parlement de Rennes des ordonnances du Roi, modifiant et réduisant son rôle. Le Parlement fut dissous par la force. La population, alertée par les meneurs, résiste. C'est là que se distingue, pour la première fois, notre jeune compatriote, Victor Moreau, à la tête de ses camarades de l'École de Droit. L'agitation gagne la province, par le canal des sociétés, qui transmettent aux villes, les circulaires de la Commission intermédiaire, le Mémoire de la Noblesse contre les Ministres, les circulaires de la Commission de Correspondance de Nantes, etc., pour les amener à s'associer à la protestation qu'elles formulaient près du Roi.

Il existait cependant de l'opposition. Deux diocèses entiers, Quimper et Tréguier, ne partageaient pas les vues des patriotes rennais. Aussi, le procureur général-syndic des Etats, M. de Botherel, fut délégué pour convertir les dissidents.

A Morlaix, les sentiments étaient partagés.

La municipalité se trouvait discutée, même à la Chambre littéraire, qu'elle avait pourtant contribué à fonder. La Maison de Ville était au pouvoir de trois ou quatre familles de négociants en gros, de par les règlements royaux, en tout cas, hors de l'influence directe des sociétés. Les opposants avaient colporté, de maison en maison, un mémoire, signé de 130 noms, diffamatoire contre la Communauté de Ville. Ces querelles allaient avoir leur répercussion à la Chambre littéraire, et également à la Mairie, ainsi qu'en témoigne cette délibération du corps de ville du 7 juin 1788 :



*L'Ancien Hôtel de Ville de Morlaix, premier siège de la Chambre Littéraire*

« Assemblée de MM. le Maire, Echevins, Jurats et Officiers municipaux de la ville et communauté de Morlaix, tenue en la salle de l'Hôtel de Ville à la manière accoutumée, après la semonce des hérauts et où a présidé M. Bêhic, chef et premier de la ville. Présents et délibérants MM. Dubernad, Rannou, échevins, Beaujeune, Jean Diot, Dessaux, Barrère l'aîné, Macé de Richebourg, Resguen, Le Denmat et Beaumont absent.

« M. le Maire remontre qu'il trahirait les devoirs de sa charge, s'il laissait ignorer les excès auxquels le sieur Barazer de Lannurien s'est porté, le 7 de ce mois. Cet avocat, non content d'avoir apostrophé publiquement, dans la Chambre littéraire, deux membres de la communauté et d'avoir, en leurs personnes, proféré contre elle les injures les plus atroces, s'est écarté au point d'aller dans la salle d'audience du Consulat et d'enlever le nom de son aïeul du tableau où sont inscrits les noms de tous ceux qui ont exercé la charge de Maire dans cette ville.

« Si la communauté porte des plaintes des calomnies, des propos injurieux et de la voie de fait du sieur de Lannurien, la chose peut devenir sérieuse à son égard, et, d'un autre côté, comme on cherche de toutes parts à noircir ladite communauté par toute sorte de moyens, jusqu'à vouloir insinuer, contre toute vérité, qu'elle est indifférente sur les intérêts, droits et privilèges de la province, il est bien possible que, dans ce moment de crise, la punition qui serait infligée à cet avocat en fit un homme important dans les esprits prévenus contre ladite communauté, sur quoi il a recours à sa sagesse et requiert délibération.

« La communauté a décerné acte de la remontrance, et, résolue de soutenir, autant qu'il peut être en son pouvoir, tous et chacun des droits, privilèges et libertés de la province, et en particulier ceux de cette ville, avec fermeté, mais en même temps avec décence, lorsque le temps et le lieu lui en donneront l'occasion légitime, est d'avis de ne faire aucun cas des propos injurieux que la malignité et l'effervescence tiennent sur son compte, et, en ce qui regarde ledit sieur Barazer de Lannurien, en particulier, réduite à l'alternative ou de porter contre lui des plaintes en Cour, ce qui pourrait lui attirer une affaire disgracieuse, ou de vouer au mépris ses insultes et sa voie de fait, ladite communauté, délibérant, est d'avis, pour cette fois, de prendre le dernier parti comme le plus conforme à l'esprit de modération, dont on ne doit jamais s'écarter, et moins dans les circonstances actuelles. »

M. de Botherel arriva à Morlaix, le 10 août 1788, après ces incidents. L'accueil de la municipalité fut plutôt froid, comme on le devine. La Chambre littéraire, dont on suivait la politique, s'efforça, par son accueil, de pallier à cet échec, en ménageant à M. de Botherel une réception plus encourageante près des juges royaux.

La noblesse de Bretagne délégua, à ce moment, douze de ses membres, pour porter ses doléances à la Cour, avec à leur tête M. de la Fruglaye, ancien commissaire de la Chambre. La députation fut enfermée à la Bastille par ordre du Roi, et ne fut rendue à la liberté qu'au changement de ministère, à l'arrivée de M. Necker au pouvoir. Les patriotes rennais s'employèrent aussitôt à préparer l'explosion de l'esprit public. Circulaires et correspondances parvinrent aux sociétés. A Morlaix, où la Société littéraire était logée à l'Hôtel de Ville, elle prend, le 16 septembre 1788, la direction de la manifestation, d'accord cette fois avec la municipalité. Il y eut illuminations et feu de joie sur la grande place.

Lorsque, plus tard, M. de la Fruglaye fut de retour à Morlaix, le corps de ville, le président du commerce, les anciens prieurs, les consuls et les négociants se rendirent à son hôtel « afin de porter à ce citoyen respectable, qui avait souffert pour la patrie, un témoignage plus complet de l'estime publique ».

Les esprits restent cependant divisés.

Ces mêmes jours, où l'on illuminait, le maire, Bêhic, écrivait le 17 septembre à l'Intendant de Bretagne : « Je ne dois pas vous dissimuler, Monseigneur, que, privé et collectivement, la Communauté se trouve menacée de tout ce qui peut l'affecter davantage... et qu'enfin, le crime de n'avoir pas adhéré aux protestations du grand nombre paraît irrémissible en ces jours de vengeance. » Un des échevins, Mazurier de Pennanech — plus tard député aux Etats Généraux — eut tous ses carreaux cassés, dans son immeuble du quai de Léon.

Enfin, l'année suivante, aux élections de la sénéchaussée, sur 12 électeurs de Morlaix désignés, il n'y a que 2 officiers municipaux, contre 6 membres de la Chambre littéraire : Hamelin, Dubernard, Rannou, Janin, Le Hénaff, Duquesne, et enfin Bouestard de la Touche, Vénérable de l'Ecole des Mœurs depuis 1784, et boute-en-train des Patriotes pendant les années qui vont suivre.

L'influence se déplace.

Le 30 janvier 1789, la Chambre tint une séance extraordinaire, au cours de laquelle 41 membres demandent que les commissaires

pris dans la Judicature ne fussent plus distingués de ceux du Tiers, comme ils l'avaient été jusque là. Le Bureau inclinait à rejeter cette pétition. Il finit, après une longue et orageuse discussion, à y faire droit, grâce aux instances de MM. Le Brigant, Le Gall et Le Denmat-Kervern, tous trois commissaires de la Judicature. De ce jour, la noblesse de robe cessa de faire une classe à part dans la Chambre littéraire. Elle y fut confondue avec le Tiers.

### Pendant la Révolution

Mais ce rôle d'animatrice, la Chambre de Littérature et de Politique n'allait plus le conserver longtemps. Les idées qu'elle avait, pour sa part, contribué à propager, entraient dans l'ère des réalisations. La Révolution devenait un fait. Des organes, mieux appropriés à ce nouvel office, se créaient pour la soutenir. Ce furent les clubs, plus en contact avec les classes populaires.

A Morlaix, il s'en créa deux, celui des « Amis de la Constitution », qui s'appuyait sur la bourgeoisie, et resta, en grande partie, secrètement girondin, même quand il fut dangereux de l'être, et l'autre, composé d'ouvriers, dit le « Comité des Douze », s'appuyant sur le peuple, et présidé par un cordonnier de la ville. Le premier tenait ses réunions dans la salle de l'ancienne Comédie, et le second, dans une maison de la rue St-Melaine.

L'influence encore se déplaçait.

En 1791, la Chambre décline visiblement. Les abonnés diminuent. On décide qu'il n'y aura plus que 8 commissaires et 4 journaux. Le concierge, lui-même, eut son indemnité diminuée de 400 à 200 livres.

L'année 1792 vit la fin. Le 18 mai 1792, la municipalité retire à la Chambre les locaux qu'elle occupait à l'Hôtel de Ville, depuis sa fondation.

En vain, une demande de sursis fut introduite par les commissaires. Un nouvel arrêté municipal confirmait le précédent, accusant « la Chambre d'entretenir la désunion entre les citoyens, en perpétuant des distinctions qui peuvent porter ombrage au peuple ». Les scellés furent apposés le 17 septembre 1792.

Le prétexte fut l'agitation produite par la lecture publique des journaux tels que le *Moniteur* qui se faisait dans la bibliothèque. Chaque jour, à l'arrivée du courrier, des groupes de citoyens se formaient sur la place, devant l'Hôtel de Ville, pour recueillir les

nouvelles. Il va de soi qu'il n'y avait pas unanimité dans les commentaires. D'où discussions passionnées. C'est pour couper court à cette fermentation dangereuse que la municipalité crut politique de fermer la Chambre littéraire.

### L'exode aux Lances

Les membres composant la Chambre cherchèrent un autre lieu, moins public, pour tenir leurs réunions. Ils louèrent le 2<sup>e</sup> étage d'une maison sous les Lances, et réussirent, en 1793, à obtenir de la municipalité le mobilier et les livres leur appartenant. Les comptes arrêtés au 1<sup>er</sup> décembre 1793 indiquaient une situation qui n'était point désespérée. En recettes, 3.288 livres 4 sous 6 deniers ; en dépenses, 2.781 livres 9 sous, ce qui laissait un solde de 506 livres 15 sous et 6 deniers, malheureusement en assignats. MM. Moreau et Le Denmat-Kervern furent choisis pour réviser le règlement.

Réorganisée le 23 Nivôse, an V, la Chambre de Littérature et de Politique ne s'appellera désormais que Chambre littéraire, ainsi que le prescrivait le nouveau règlement. Le vocable « politique » allait disparaître, comme la chose, elle-même, pendant plusieurs années.

Parmi les abonnements de cette époque, on note : *Le Moniteur*, *Le Journal du Commerce*, *Les Nouvelles Politiques et Etrangères*, *La Clef du Cabinet des Souverains*, *Le Journal des Hommes Libres* et *Le Journal des Départements de l'Ouest*, imprimé à Rennes.

La Chambre servait surtout, à ce moment, de Bourse de Commerce aux négociants et aux armateurs de Morlaix. C'est, du moins, la raison qu'ils donnèrent au Ministre pour décliner sa proposition de fonder une Chambre de Commerce. Ces bourgeois ne restaient pas, toutefois, sans préoccupations intellectuelles. Nos aïeux surent allier souvent la culture de l'esprit avec la pratique des affaires. Bien des inventaires du temps en témoignent. C'est ainsi, lorsque l'occasion leur en fut offerte, qu'ils firent avec empressement, en 1799, l'acquisition, pour la Chambre littéraire, de 822 volumes, provenant du couvent des Jacobins.

Cette même année, le 21 mars, la Société Littéraire, en corps, assiste à la fête de la Souveraineté du Peuple, où Bouestard de la Touche prononce un discours sur l'excellence de la Loi.

Peu après la mort de La Tour d'Auvergne, sur l'invitation du Préfet du Finistère, la Chambre littéraire vota, en août 1800, une

somme de 120 francs pour sa quote-part à l'érection d'un monument funéraire à la mémoire du Premier Grenadier de France.

Les événements politiques qui suivirent ne sont guère relatés. Cependant, le procès intenté injustement à leur glorieux compatriote Moreau, par Bonaparte, à l'instigation de Fouché, soulève des commentaires passionnés dans la Chambre, qui devint, pour une fois encore, Chambre de Littérature et de Politique. Les Pouvoirs publics rappelèrent la Chambre au respect du règlement qui, par son article 17, interdisait toute discussion politique.

### De l'Hôtel de Ville à la place de Viarme

En 1804, la location de la maison des Lances, à 300 livres par an, n'ayant pu être continuée, le maire, Philippe Delleville, offrit un local dans les mansardes de l'Hôtel de Ville. La Chambre y resta jusque 1821. Elle eut, à ce moment, le désir bien légitime de posséder un local à elle. On réunit par actions un capital de 32.500 francs — remboursé ensuite par souscription en 1830 — qui lui permit d'édifier l'hôtel actuel de la place de Viarme.

L'Histoire des origines s'arrête là. Je ne voudrais pas terminer cependant ce trop rapide exposé, sans évoquer une dernière manifestation politique, où les notables morlaisiens de la Chambre se distinguèrent.

En 1848, sur 15 représentants du Finistère à l'Assemblée Nationale, trois appartenaient à la Chambre littéraire : Gillart de Keranflech, James Mège et Découvant, maire de Morlaix.

Enfin, lorsque les gardes nationales de la province durent ensuite partir à Paris, en juin 1848, appelées par l'Assemblée Nationale en péril, dans le groupe morlaisien, on comptait 17 membres de la Chambre littéraire :

Simon Lefebvre, capitaine, Alexandre Charles, Daniellou Auguste, de Guernisac Louis, Homon Ernest, de Keraudem Alfred, de Penguern, de Pennelé Camille, de St-Prix Jean, de St-Prix Charles, Desloges fils, Guyet de la Villeneuve, Le Bozec Charles, Le Denmat-Kervern, Le Febvre Théodore, Docteur Le Stir, Rendu Auguste.

En résumé, et comme conclusion, il ne semble pas que la Chambre littéraire de Morlaix ait failli à la pensée de ses fonda-

teurs et du monarque débonnaire qui les approuva. Elle a contribué à la formation de cet esprit de bienveillante tolérance qui distingue la ville de Morlaix.

Jean MARZIN.

SOURCES. — Archives de la Chambre Littéraire, du Conseil Municipal et de la Chambre de Commerce de Morlaix.

ALLIER. — « Morlaix pendant la Révolution » (Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques du Finistère, 1882 à 1885).

Augustin COCHIN. — « Les Sociétés de Pensée et la Révolution en Bretagne » (1788-1789), 2 volumes, Paris Champion, 1925.

Bernard FAY, professeur au Collège de France. — « La Franc-Maçonnerie et la Révolution intellectuelle du XVIII<sup>e</sup> siècle ». Paris 1935.

A. REBILLON. — « Les Etats de Bretagne de 1661 à 1789 ». Rennes, 1932.

### INFORMATIONS

Au cours de l'année 1937, l'activité des membres de la Société ne s'est pas ralentie et nous devons tout d'abord signaler la participation de plusieurs de nos adhérents à l'Exposition Internationale de Paris, où la Société d'Etudes avait sa place au Musée de la Littérature du Palais Chaillot.

M. Charles Penther, architecte, en collaboration avec MM. Li-berge et Couesnon, a établi les plans du beau Pavillon de Bretagne, qui fut certainement un des plus réussis du Centre Régional. Signalons également son exposition de peinture au groupe « Ligne et Couleur » (Galerie Charpentier).

M. Potik Herr, Sociétaire des Artistes Français et Logiste pour le Prix de Rome, a réalisé, en association avec MM. Roth et Thibault, un bel ensemble dans la « France d'Outre-Mer », Le Palais de la Synthèse Coloniale, relié au Commissariat général et complété par le Pavillon des Postes du Centre des Colonies.

M. Jules Castel a exposé au Pavillon de Bretagne deux magnifiques reliures ornant les volumes des « Grands Saints de Bretagne » (chanoine Calvez) et d'« En Bretagne » (Fr. Gourvil). Trois autres volumes ont été exécutés pour le compte de l'Ecole des Beaux-Arts de Rennes et huit volumes pour le compte de M. Creston, décorateur, membre du Comité de Bretagne, d'après les dessins fournis par M. Y. Creston, lui-même.

En dehors de l'Exposition, le rayonnement de notre Société n'a pas été moindre :

M. Gourvil a obtenu une subvention de 6.000 francs du Conseil Général du Finistère pour l'aider dans ses recherches relatives à l'anthroponymie du département. Il a publié des articles sur l'histoire locale dans l'*Ouest-Eclair*, et a donné une conférence-concert, le 19 décembre, pour les Bretons de l'Anjou, à Trélazé-Angers.

M. Bouillon a exposé au Salon des Artistes Français, ainsi qu'à Caen (Exposition particulière), à Quimper (Salon de la Société Artistique), et la Ville de Brest a acquis une de ses toiles pour le Musée.

Mme Yvonne Guffroy a exposé cette année au Salon des Femmes Peintres et Sculpteurs trois toiles (dont deux paysages et une nature-morte).

M. R. Catta a publié en mai : « Sanctus », un poème d'une rare élévation mystique, sous le pseudonyme de René Salva, aux éditions du Trident.

M. J. Le Marchant de Trigon a fait paraître dans la presse locale une intéressante étude sur « Morlaix avant la guerre ».

Mme Marie-Paule Salonne a continué sa collaboration aux revues régionales. Elle a été élue membre de l'Académie de Bretagne, fondée à Rennes l'année dernière.

Signalons, enfin, les expositions particulières de Mlle Louise Salonne, MM. Lucien Tourte, J. L'Helgouach, J. Guyomard, L. Heuzé et J. Castel (Bleun-Brug, de Plougastel), les auditions musicales de M. L. Auduc, etc...

Plusieurs des artistes dont les Morlaisiens aiment à retrouver les œuvres aux expositions de la Société d'Etudes ont également participé brillamment à l'Exposition de Paris. Signalons entre autres : MM. Léopold et Mik Pascal, Maurice de Becque (qui a également collaboré à la décoration du Numéro de Noël de l'*Illustration*), Y. Creston et St. Floch.

Un second volume du regretté érudit L. Le Guennec a été publié cette année, nous en signalons l'intérêt exceptionnel : « Choses et Gens de Bretagne ».

### NÉCROLOGIE

La Société d'Etudes a eu la douleur d'enregistrer, cette année, le décès de M. Livinec, ancien Maire de Saint-Martin-des-Champs, qui fut un de nos adhérents de la première heure.

Le Bureau et les membres de la Société présentent leurs sincères condoléances à la famille du disparu.

## DROGUERIE, COULEURS, VERNIS PAPIERS PEINTS

Anciennes Maisons FLOCH et NICOLAS Frères

# Alain Floch

8, RUE GAMBETTA -- MORLAIX

TELEPHONE 0-82

REGISTE du COMMERCE : MORLAIX n° 998



## SUCCURSALE A CARANTEC

TÉLÉPHONE 0-27

RELIURE  
JULES CASTEL

Diplômé de l'Association Philotechnique de Paris  
(1<sup>er</sup> PRIX 1926-1927)

25, QUAI DE LÉON -- MORLAIX

SPÉCIALITÉ de RELIURES  
DE LUXE

Reliures de Bibliothèque, Reliures Amateurs  
Décoration Celtique  
Nombreux Fers spéciaux exclusifs

12 RELIURES PRÉSENTÉES à l'EXPOSITION  
1937, AU PAVILLON DE BRETAGNE

dont huit dessinées par le Maître-Décorateur  
R. Y. CRESTON

AVIS AUX ADHÉRENTS  
DES « AMIS DE LOUIS LE GUENNEC »

Pendant deux mois, à dater de la parution du présent Bulletin,  
la reliure des volumes de LE GUENNEC sera exécutée au prix  
de 15 FRANCS seulement : Dos cuir poli et verni, papier maître-  
reliureur, fleuron celtique gravé spécialement.